

Sujet : [INTERNET] Observations sur le projet éolien Lupsault/Oradour d'Aigre

De : Marcel Puygrenier <marcel.puygrenier@gmail.com>

Date : 04/02/2019 10:09

Pour : pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-jointes mes observations sur le projet éolien de Lupsault/Oradour d'Aigre ainsi que la lettre du Dr Allary à Jérôme Lambert et un article d'Est Charente d'octobre 2018, intitulé éoliennes et santé.

Cordialement.

Marcel PuygrenierL

— Pièces jointes : —

Obs Marcel Puygrenier.pdf

30 octets

Est Charente octobre 2018.pdf

30 octets

Allary Jérôme Lambert.pdf

30 octets

Marcel Puygrenier
4, lieu dit Bachellerie
16420 Saulgond

Le 4 février 2019

Monsieur Dominique Bichon
Commissaire enquêteur
Mairie 2, route du 14 juillet
16140 Lupsault

pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous prie de prendre en compte mes observations qui sont défavorables au projet éolien « Parc éolien de la Couture Energies », pour les raisons suivantes :

- Ce projet se situe beaucoup trop près de nombreuses habitations, voir ci-dessous la liste des lieux dits à moins de 1001 m :

- Lieu-dit « Saint Eloi » (Saint Fraigne) à 700 m au nord,
- Lieu-dit « La Conche » (Saint Fraigne) à 700 m au nord,
- Lieu-dit « Culasson » (Saint Fraigne) à 680 m au nord-est,
- Lieu-dit « Forgette » (Saint Fraigne) à 685 m au nord-est,
- Lieu-dit « Les Châteliers » (Saint Fraigne) à 1000 m au nord-est,
- Lieu-dit « La Prée » (Saint Fraigne) à 700 m à l'est,
- Lieu-dit « Le Coudret » (Oradour) à 700 m au sud-est,
- Lieu-dit « Mairie d'Oradour » (Oradour) à 700 m au sud,
- Lieu-dit « Chillé » (Oradour) à 800 m au sud-ouest,
- Lieu-dit « Le Bouchet » (Lupsault) à 700 m à l'ouest,
- Lieu-dit « Gaillard » (Lupsault) à 700 m au nord-ouest,
- Lieu-dit « Moulin du Milieu » (Les Gours), à 680 m au nord-ouest.

- L'impact sonore risque d'être important pour les habitations situées au Nord-Est et au Sud-Ouest des machines. Les mesures de bridage ne font pas l'objet de garanties suffisantes. Les riverains doivent pouvoir en permanence savoir si ces mesures sont appliquées. Si elles ne le sont pas, ils doivent pouvoir informer rapidement les autorités responsables de leur contrôle pour les faire appliquer immédiatement.

- La densification éolienne dans le Nord des Charentes, le Sud-Vienne, ainsi que dans le département des Deux Sèvres est insupportable. Les projets sont développés indépendamment les uns des autres sans aucune cohérence et en catimini. Pour le paysage, le cadre de vie, la santé des riverains, c'est une catastrophe. C'est un acte de guerre contre les populations. Si tous les projets se réalisent, il n'y aura plus que des points de vue avec des aérogénérateurs géants et moches.

- la baisse de la valeur des maisons situées à proximité du projet.

- La contradiction du développement du tourisme et le déploiement des éoliennes dans la région.

. L'implantation d'éoliennes en détruirait à jamais le potentiel économique.

- Le démantèlement des éoliennes insuffisamment provisionné et à une date inconnue.

- La protection des chauves-souris non respectée: la directive EUROBATS préconise une distance minimum de 200 m entre le bout des pâles et les espaces boisés : haies, bois. Le site étudié abrite de très nombreuses espèces.

- La mise en danger des espèces d'oiseaux présentes sur le site

On peut citer parmi les espèces menacées :

- le vanneau huppé
- le courlis cendré
- l'outarde canepetière
- la cistole des joncs
- la linotte mélodieuse
- le verdier d'Europe
- la grue cendrée

On trouve également des espèces protégées, par exemple :

- le martinet noir
- l'oedicnème criard
- le circaète Jean le Blanc
- le busard Saint Martin
- le busard cendré
- le milan noir
- le faucon hobereau
- le faucon crécerelle
- ² - le bruant proyer
- le bruant zizi
- le bruant jaune
- la pie grièche écorcheur
- le pipit des arbres
- le gobemouche gris
- le loriot d'Europe
- le tarier pâtre
- la chouette chevêche
- la huppe fasciée
- le petit duc scops

On y trouve une espèce éteinte

- le balbuzard pêcheur, voir lien inpn : https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/2660

- La santé : «Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à sa santé » «Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement » Articles 1 et 2 de la Charte de l'environnement, votée en première lecture au Parlement en juin 2004, adoptée le 28 février 2005 et adossée à la Constitution française. Bruit, infrasons, insomnies, maux de tête, vertiges, acouphènes, hypertension, énervement et augmentation de la pression artérielle, constituent les symptômes dont peuvent être victimes les riverains des parcs éoliens.

- j'habite à 1 700 m du parc éolien de Saulgond/Lesterps, mis en service début 2011. Depuis janvier 2015, je souffre d'acouphènes qui peuvent être provoqués par les infrasons émis par cet équipement. Les éoliennes

produisent un niveau très important de basses fréquences et d'infrasons susceptibles de provoquer des maladies regroupées sous le terme de syndrome éolien. Il s'agit d'insomnies, de maux de tête, de migraines, de vertiges, de nervosité, de problèmes cardiaques et respiratoires, etc... (Voir lettre du Dr Allary à notre député ainsi que l'article d'Est Charente d'octobre 2018). Ce sujet a fait l'objet d'une émission sur la chaîne allemande ZDF, début novembre, lien internet : <https://www.zdf.de/dokumentation/planet-e/planet-e-infraschall---unerhoerter-laerm100.html>

- Autres facteurs perturbants : les ombres portées (effet stroboscopique), la pollution lumineuse, (flashes rouges, la nuit).

Pour toutes ces raisons, je vous prie Monsieur le Commissaire Enquêteur, de donner un avis défavorable à ce projet.

Recevez, Monsieur le commissaire enquêteur, ma profonde considération.

Signature : Marcel Puygrenier

Eoliennes et Santé

Vous êtes vous jamais demandé ce qu'est la santé ? l'effet stroboscopique ? le syndrome éolien ?

La santé est « un état de complet bien-être physique, mental et social. »

C'est la définition qu'en donne Monsieur Patrice Tran-Ba-Huy dans son rapport à l'Académie Nationale de Médecine sur les nuisances sanitaires des éoliennes terrestres du 9 Mai 2017.

Il reconnaît, dans ce même rapport, que les nuisances sonores et visuelles des éoliennes sont de nature à affecter gravement le bien-être des riverains.

Comment sont-ils affectés ? Tout d'abord par le changement de paysage.

Le gigantisme des éoliennes est sans commune mesure avec les points les plus hauts, tels que clochers, donjons ou arbres dans le paysage habituel.

Les grands arbres jusque-là, protecteurs unanimement vénérés dans l'environnement familial, sont ravalés au rang de nabots ridiculement difformes aux pieds de ces élégantes géantes blanches et gracieusement tournoyantes...

Et puis, il y a la prolifération de ces machines qui finit par devenir carrément invivable car ressentie comme un envahissement, une perte de territoire.

Les individus se sentent menacés, écrasés, voire sacrifiés.

L'effet stroboscopique

C'est ce clignotement lumineux apprécié dans certaines boîtes de nuit, mais beaucoup moins dans le salon familial.

Il se produit de nuit avec le clignotement des feux de signalisation, et de jour, lorsque les pales des éoliennes, se trouvant entre le soleil et les fenêtres des maisons, occultent la lumière du soleil, le temps de leur passage.

Seule solution pour échapper à l'hypnotique clignotement lumineux : Fermer les volets. Si cela semble évident la nuit, de jour, l'humeur s'en trouve affectée à la longue. C'est tout de même frustrant de devoir se priver du soleil dans sa maison !

Le syndrome éolien

C'est un ensemble de symptômes imputables aux nuisances sonores des éoliennes : ce lancinant leitmotiv du monstrueux brassage de l'air. Il est aussi inévitable et éprouvant que le bruit de la goutte d'eau du robinet qui fuit. Il se produit de jour comme de nuit, sans échappatoire possible.

Le syndrome éolien se manifeste sous forme de céphalées même chez des personnes qui n'y sont pas sujettes, de nausées, de vertiges, parfois de vomissements... d'aggravation des migraines pour les migraineux, de grande fatigue sans raison apparente... de pression dans les oreilles comme lorsqu'on monte trop vite en altitude en montagne ou en avion.

Certains se découvrent des acouphènes, ce sifflement désagréable dans l'oreille qui ne vous quitte plus une fois installé... et pour lequel il n'existe aucun remède.

D'aucuns diront que ce n'est dû qu'à l'anxiété, à la contrariété causées par la présence des éoliennes et du changement dans la vie et les habitudes des riverains.

Le Docteur Augry de Guerville, dans le cadre d'une consultation pour l'implantation d'éoliennes en Xaintrie (Corrèze)



explique que « ce sont plutôt les interférences entre les ondes sonores habituelles de l'environnement des riverains et les basses fréquences des éoliennes » qui sont cause des manifestations négatives constituant le syndrome éolien.

Il y a eu, bien entendu, des études faites sur les nuisances sonores dans les études d'impact, et on vous dira que les seuils de tolérance sont respectés.

Mais il s'agit de tolérance mécanique de l'oreille aux bruits. La tolérance psychologique à ces mêmes bruits n'est même pas évoquée.

Quant aux infrasons, ils sont abordés dans le cadre des nuisances sonores.

Il en est dit qu'ils ne sont pas perceptibles par l'oreille et donc ne lui causent aucun dégât.

ertes, mais pour être inaudibles, les infrasons, en sont-ils inoffensifs ?

C'est comme si vous disiez que les UV n'ont aucun effet redoutable parce que votre oeil ne les voit pas...

Le Docteur Mariana Alves Pereira (membre de l'Université de Lusofona (Portugal) diplômée en Physique, en génie biomédical et docteur en Sciences de l'Environnement), a passé 30 ans avec son équipe de chercheurs, à étudier les conséquences des sons à basses fréquences et infrasons sur les travailleurs d'un aéroport de son pays. (endroit propice à l'émission de ce type de nuisances avant l'invention des éoliennes industrielles).

Résultat de ses recherches : les travailleurs observés décèdent plus tôt que la moyenne d'âge de la population non soumise aux basses fréquences et infrasons. Les autopsies pratiquées ont révélé un épaississement anormal des parois des veines et des artères, même épaississement du péricarde et des alvéoles pulmonaires avec leur cortège de conséquences en forme d'infarctus ou d'embolies, sans compter le déclenchement d'épilepsie tardive ...

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, il est à attendre que les personnes exposées longtemps aux nuisances sonores des éoliennes développent les mêmes pathologies que les ouvriers des tarmacs.

Et n'allez pas croire que la distance soit une protection contre les nuisances sonores des éoliennes !

Il est convenu de dire que les nuisances réduisent à partir d'un rayon de 12 km.

Cependant, si le sous-sol est caverneux, les sons et infrasons peuvent se propager à plus de 30km.

Plus grave : dans le cas où la source du bruit est haute (une éolienne, par exemple) et se propage dans un environnement calme et silencieux (comme la campagne, la nuit), il se produit alors un phénomène de rebonds qui s'amplifie avec la distance.

Et là, on ne vous parle de l'effet que d'une seule éolienne. Combien y en a-t-il dans les parcs situés dans un rayon de 30km autour de votre maison dont les effets se cumulent ?

Décidément, il ne faut pas croire ceux qui prétendent que la solution éolienne est une bonne solution en matière de transition énergétique. Elle nuit gravement à la santé, des humains et des animaux, ainsi qu'aux paysages et aux sols agricoles qui dans quelques dizaines d'années seront parsemés de pavés plus gros, plus compacts, plus indestructibles que les blokhäuser de la seconde guerre mondiale.

M.H.

Lettre à Monsieur Jérôme LAMBERT.

Cher Monsieur.

Comme vous le savez, nous sommes de nombreux habitants de la région à vouloir s'opposer à l'implantation de nouvelles centrales éoliennes en Charente Limousine, et notamment à SAULGOND et SAINT CHRISTOPHE.

En tant que médecin du secteur, on m'a demandé de vous alerter sur les problèmes médicaux engendrés par les éoliennes. Ces problèmes, bien que niés ou passés sous silence par les promoteurs de ces centrales, existent bel et bien. Ils ont été regroupés sous le terme de syndrome éolien, décrits et constatés par de nombreux médecins, notamment par le docteur Nina PIERPONT qui a mené une étude sur ce sujet dès 2004. La biologiste et docteur ès sciences Nicole LACHAT a su mettre en évidence la relation qui existe entre les symptômes médicaux et la production d'infrasons.

Les symptômes du syndrome éolien sont:

- 1- Des maux de tête.
- 2- Des troubles du sommeil.
- 3- Des acouphènes. (bourdonnements d'oreilles que la médecine actuelle ne sait pas soigner.)
- 4- Des vertiges.
- 5- Des problèmes de concentration et de mémoire.
- 6- Une irritabilité ou de l'angoisse, voire des syndromes dépressifs.
- 7- Une fatigue persistante.
- 8- De la tachycardie.

De nombreuses communications scientifiques ont été faites sur ce sujet dans divers pays: CANADA, ETATS UNIS, ROYAUME UNI, AUSTRALIE, ALLEMAGNE, etc..., et arrivent toutes aux mêmes conclusions.

En tant que médecin exerçant sur le secteur depuis des années, j'ai constaté une recrudescence de ces symptômes, notamment les troubles du sommeil, les maux de tête et surtout les acouphènes depuis la mise en service du premier parc éolien de LESTERPS- SAULGOND.

Habitant, moi-même LESTERPS, à proximité de ces éoliennes, je constate que ma femme présente des insomnies, des cauchemars, des maux de tête et des acouphènes depuis la création de ce parc; symptômes qu'elle n'avait pas auparavant et qui disparaissent quand les turbines sont à l'arrêt.

Depuis quelques années, je note une augmentation importante de troubles du sommeil et d'acouphènes ainsi que de céphalées dans ma clientèle.

Il est indéniable que les infrasons engendrés par les éoliennes entraînent des problèmes médicaux chez un certain nombre de sujets.

Il est regrettable qu'aucune étude officielle impartiale n'ait été faite sur ce sujet.

J'ai abordé très succinctement les problèmes médicaux chez l'homme, mais les vétérinaires et les éleveurs ont également constaté l'apparition de maladies sur le bétail.

Je n'aborde pas non plus les dégâts que font ces turbines sur la faune sauvage. (simple exemple: cela fait des années que je n'ai pas vu une chauve-souris à proximité de ma maison.)

Je n'aborde pas non plus la dégradation du paysage, qui est une des seules richesses de notre région, et qui, jusqu'à présent, était pourvoyeur de tourisme.

Pas plus que la dévaluation de notre patrimoine immobilier qui n'a jamais été prise en considération, ni donc, indemnisée par les promoteurs de ces parcs éoliens.

Pour toutes ces raisons et en premier lieu pour les raisons médicales nous nous opposons fermement à l'implantation de nouvelles éoliennes sur notre secteur.

Veuillez agréer Monsieur le Député à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Pierre ALLARY, médecin à BRIGUEUIL et habitant de LESTERPS.